



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90***

de la société LIFE SCIENTIFIC LTD
enregistrée sous le n°2018-1180

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom AMBARAC 90.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE 90 ARIOSTE 90 METCOSTAR 90 AMBARAC 90
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD Belfield Innovation Park Belfield Dublin 4 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	90 g/L - métconazole
Numéro d'intrant	2140280
Numéro d'AMM	2140175
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 12 JUIN 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)